

0130053M
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN
74 RUE VERDILLON
13395 MARSEILLE CEDEX 10
Tel : 0491742930

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 9
Numéro d'enregistrement : 98
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2023

Réuni le : 03/07/2023

Sous la présidence de : Gilles Fernandez

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à MILAN , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

MILAN- Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le voyage à MILAN en février 2024 sous la responsabilité de Madame LACHIVER.

La part des familles est fixée à 320.00 € et la part des accompagnateurs est prise en charge par l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Fernandez

Prénom : Gilles

Signé le : 07/07/2023 07:34:49

BIEN_20222023_98_0130053M_230719153836

0130178Y

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

RECTORAT ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

PLACE LUCIEN PAYE

13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires MILAN- Sur propositi

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN-0130053M

Numéro de séance : 9

Numéro d'enregistrement de l'acte : 98

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : La validation du budget de voyage ne préjuge pas de la validation de la DBM de prélèvement sur fonds de roulement.

Dém'Act

Dématisation des actes des EPLE

Nom : Garnier

Prénom : Charles-Henri

Signé le : 19/07/2023 15:38:36

PROJET PEDAGOGIQUE

BUDGET PREVISIONNEL

INTITULE DU PROJET : MILAN - Madame LACHIVER - Elèves du secondaire

Date du projet : FEVRIER 2024

DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	LIBELLE	MONTANT	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
6245	Transport -		7067	Participation des familles	320,00 €
6284	VISITES			Nombre d'élèves	40
6285	Hébergement			Nombre d'accompagnateurs	4
616	Assurance		7468	DONS	
6068	Autres fournitures		7088	Autres produits annexes	
6113	Sous-traitance voyages	14 026,00 €	7481	Taxe d'apprentissage	
	Adhésion MIJE	54,00 €	7411	Subvention ministère EN CGET	
			7442	Subvention Région	
	TOTAL DES DEPENSES	14 080,00 €		Prélèvement sur fonds de roulement	4X320,00
				TOTAL DES RECETTES	1 280,00 €
					14 080,00 €